

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 4/11

« Rapport accompagnant les comptes communaux 2010 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

### 1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe au règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes 2010 de la commune.

Selon la procédure instituée au cours de la législature, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir en séance plénière pour une synthèse des remarques et questions d'ordre financier, lesquelles ont fait l'objet d'une discussion avec des représentants de la Municipalité et le Boursier le 17 mai 2011. Une séance réunissant les membres de la CoGest, de la CoFin et de la Municipalité a été ensuite tenue le 30 mai 2011 pour évoquer l'ensemble des questions touchant la gestion de notre commune. Une délégation de la CoFin a également participé le jeudi 9 juin 2011 à la traditionnelle visite des domaines.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal, M. David Golay, de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2010.

Au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

1. L'écart de la marge d'autofinancement (*CHF 2'952'970*) qui apparaît entre les prévisions budgétaires (*CHF 241'980*) et les comptes 2010 (*CHF 3'194'950, soit le résultat opérationnel avant écritures de bouclément*) s'explique en particulier par le rendement exceptionnel de l'impôt sur les personnes morales, ainsi que les bons résultats enregistrés par les services industriels (*eau et gaz*). Les écarts apparaissant dans les autres dicastères ont fait l'objet d'explications détaillées données par la Municipalité dans les commentaires aux comptes ou lors de la discussion ouverte dans le cadre de l'examen des comptes.
2. Les montants des crédits d'investissement accordés par le Conseil au cours de l'exercice 2010 ont été d'une manière générale respectés.
3. Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
4. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées.
5. La conservation et le contrôle des pièces comptables sont suffisants.
6. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales,
7. Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et donations auxquelles la commune est partie prenante ont été pris en considération.

La CoFin a également pris connaissance du rapport délivré le 18 avril 2011 par la fiduciaire Favre-Révision SA au Conseil communal d'Aubonne, portant sur la révision des comptes 2010, et qui relève dans ses conclusions ce qui suit :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements et engagements hors bilan) de la Commune d'Aubonne ne sont pas conformes à la loi et aux règlements. »

## 2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2010 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

1. D'une manière générale, la Cofin tient tout d'abord à saluer la qualité de la présentation et du contenu du rapport sur les comptes 2010, placés entièrement sous la responsabilité de notre nouveau boursier. Elle apprécie en particulier l'existence de différents tableaux donnant des indications utiles pour une bonne compréhension de l'évolution des produits et des charges de l'exercice passé en revue.
2. Les **impôts**, qui constituent la première source des revenus communaux, présentent des résultats contrastés, qui illustrent les variations potentielles des rentrées fiscales pour une commune en fonction du système fiscal en place (*acomptes et décomptes finaux*). A cet égard, relevons que les impôts des personnes physiques accusent en 2010 une baisse de l'ordre de 1,6 mios CHF, hors correction d'impôt perçu à tort, ainsi que les impôts spéciaux (*Droits de mutation et gains immobiliers*) pour un total de l'ordre de 450'000 CHF, alors que les impôts des personnes morales, quant à eux, présentent une augmentation de 1,9 mios CHF résultant de taxations rétroactives. Cette forte variation d'un exercice à l'autre s'explique par la disparité des rendements dans le temps et par l'existence sur le territoire communal de deux sociétés d'envergure dont les résultats, qui sont aussi liés à ceux du groupe dont elles dépendent, influencent fortement les revenus communaux. A cet égard, l'approche de la Municipalité, dans son estimation des rentrées fiscales, consistant à prendre comme base un rendement moyen de l'impôt des personnes morales sur une période de 5 ans nous paraît de bon aloi. Cette approche peut encore être affinée en prenant en considération, dans la mesure du possible, les perspectives dégagées par la clôture de l'exercice comptable de ces sociétés qui peuvent aussi relever de mécanismes de pure technique fiscale (*répartition intercantonale, par exemple*).
3. Compte tenu du résultat opérationnel 2010, la Municipalité a décidé de procéder à diverses **opérations de bouclage** consistant en des amortissements supplémentaires du patrimoine financier et du patrimoine administratif pour un montant de 229'737 CHF, ainsi que dans l'attribution pour un montant de 1,9 mios CHF à des fonds de réserve justifiés par des impératifs économiques et qui trouvent leur contrepartie à l'actif du bilan. Ces attributions concernent notamment pour 2010 l'entretien des bâtiments (*1 mio CHF*), la politique de stationnement (*200'000 CHF*) et les créances irrécouvrables (*200'000 CHF*). La nouvelle méthode comptable utilisée par la Bourse communale, consistant à imputer directement le montant des attributions aux fonds de réserve dans les comptes concernés - *qui n'affecte d'aucune manière le résultat de l'exercice* - , a conduit la CoFin à en décrypter les mécanismes.

4. Dans le respect des compétences attribuées à chacun des corps composant les autorités communales et afin d'éviter l'existence de dépassements potentiels, la CoFin estime utile de rappeler qu'une attention particulière doit être accordée à la procédure conduisant à la **détermination du montant d'un crédit d'investissement** soumis au Conseil communal. Le cas échéant, une demande de crédit complémentaire peut être déposée, dans la forme prévue par la disposition de l'article 94, al.2, du règlement du Conseil communal.
5. Avec, au 31 décembre 2010, des emprunts à moyen et long terme totalisant 12,6 mios et malgré le nouvel emprunt consenti pour l'immeuble de Trévelin 18, notre Commune présente une **fortune nette de 12,3 mios**, soit environ 4'300 CHF par habitant, en augmentation de 600 CHF par rapport à l'exercice 2009. A noter également que la charge d'intérêt nette par habitant de notre commune reste largement sous la moyenne cantonale
6. Finalement, il est à noter que le faible volume des investissements réalisés durant l'exercice 2010 (*2,6 mios contre 5 mios prévus*) influence positivement le résultat enregistré. Compte tenu du report de certains travaux d'infrastructure, n'entraînant pas a priori d'importants retours sur l'investissement, il conviendra toutefois au cours de ces prochaines années de prêter une attention particulière à conserver l'équilibre financier en cas d'emprunts.

## B. Analyse des ratios financiers

En complément aux remarques données ci-dessus, le tableau annexé donne l'évolution dans le temps des 4 principaux ratios avec les commentaires qui s'y rapportent.

- capacité de financement de l'endettement (MA/EN) : depuis 2006, l'endettement net est négatif (*norme : > 15 %*). L'endettement négatif est influencé à la fois par des rentrées supplémentaires en ce qui concerne la marge d'autofinancement (MA) et par l'accroissement des actifs disponibles qui sont déduits de l'endettement brut pour calculer le montant de l'endettement net. Sur une période de 10 ans (2001-2010), le ratio reste largement au-dessus de la limite requise.
- capacité d'autofinancement (MA/RFE): pour l'ensemble de la période considérée (2001 à 2010), hormis l'exercice 2006, la marge d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement indique une **capacité d'autofinancement moyenne** (*norme : > 20 %*).
- Degré d'autofinancement (MA/DIN) : en principe, ce ration ne devrait pas être inférieur à 80 % sur une période de 10 ans. L'évolution de ce ratio sur la période considérée fait apparaître que si cette norme a bien été respectée, voire bien au-delà, pour les années 2006 à 2009, un net fléchissement apparaît cependant en 2010.
- Quotité d'intérêts passifs (INP/RFE) : pour toute la période considérée, la quotité d'intérêt est demeurée stable autour de 2 % environ, pour même s'abaisser dès 2006 à 1.6 %, voire au-delà (*norme : < 5 %*). Les intérêts payés en 2010 représentent 381'579 CHF (*2009 : 459'235 CHF*), à mettre en relation avec un taux moyen actuel de la dette de 2,53 % pour le moyen et long terme et de 1,75 % pour le court terme.

Bien qu'ils soient utiles à l'examen de l'évolution des finances communales, les ratios donnés ci-dessus doivent être considérés avec une certaine prudence, C'est en effet sur la durée de la période considérée (10 ans) que leur évolution doit être suivie pour en tirer des conclusions pertinentes. Dans l'ensemble, les ratios indiquent une situation qui reste maîtrisable pour l'instant pour notre commune, malgré une capacité d'autofinancement moyenne qui reste sensible à l'évolution des charges de l'Etat et influence dès lors fortement la marge de manœuvre dont nous disposons à terme.

## **C. Conclusions**

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances propose d'accepter les comptes 2010 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Ainsi fait à Aubonne, le 20 juin 2011

Pour la Commission des finances  
Le rapporteur :

Pascal Lincio

*Annexe : Tableau comparatif de quelques indicateurs financiers de la commune d'Aubonne*

<b>TABLEAU COMPARATIF DE QUELQUES INDICATEURS SUR LES FINANCES COMMUNALES</b>
---

*Source : Analyse des finances communales d'Aubonne*

Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Population au 31.12</i>	2'585	2'601	2'650	2'674	2'675	2'668	2'694	2'746	2'762	2'762
MA Marge autofinancement (KF)	2'877	1'100	2'016	2'278	543	6'357	4'452	4'731	3'672	3'195
DNI Dépenses nettes d'investissement KF)	2'003	2'412	7'533	2'373	-442	1'051	265	1'638	1'098	2'630
<b>EIF</b> ( <i>Excdt/insuff. Financé</i> ) (MA – DNI)	874	-1'312	-5'518	-95	-984	5'306	4'187	3'093	2'574	565
EN Endettement net (KF)	-1'104	209	5'727	5'812	4'828	-477	-4'673	-7'766	-10'621	-12'882
INP Intérêts passifs (KF)	439	457	461	589	462	484	467	410	459	382
MA/DIN Degré autofinancement (%)	143.6 %	45.6 %	26.8 %	96.0 %	-122.8 %	604.8 %	1'682.3 %	288.8 %	334.4 %	121.5 %
MA/RC Capacité d'autofinancement (%)	15.8 %	5.5 %	9.5 %	11.2 %	2.7 %	22.4 %	18.0 %	17.9 %	13.8 %	12.1 %
MA/EN Autofinancement/endettement (%)	-260.5 %	527.2 %	35.2 %	39.2 %	11.2 %	-1'331.4 %	-95.3 %	-60.9 %	-34.6 %	-24.8 %
IPD/RC Int. dettes / recettes courantes (%)	2.3 %	2.1 %	2.0 %	2.7 %	2.1 %	1.6 %	1.7 %	1.4 %	1.4 %	1.3 %
Recettes courantes/habitant	7'029	7'724	8'008	7'631	7'434	10'640	9'176	9'634	9'665	9'665
Dépenses courantes/habitant	5'916	7'301	7'247	6'779	7'231	8'258	7'523	7'911	8'335	8'412
Marge autofinancement/habitant	1'113	423	761	852	203	2'383	1'652	1'723	1'329	1'157
Endettement/habitant	5'484	5'752	7'497	8'134	7'742	7'603	6'548	6'093	6'043	6'034
Endettement net/habitant	-427	80	2'161	2'174	1'805	-179	-1'735	-2'828	-3'845	-4'664